

21 rue Pasteur 59152 GRUSON

2: 03 20 41 02 20

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2015 à 18h00 Salle des Activités à ANSTAING

L'AG statutaire de l'association a lieu en présence de son Conseil d'Administration (Bernard Foucher Président, Michel Kremer Vice-Président, Danièle Foucher Trésorière, Christine Meersschaert et Jean-François Desreumaux).

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord – Pas de Calais a été informé de la tenue de l'AG et de son ordre du jour. Ont été invités aux débats :

- Monsieur Daniel Percheron, Président du Conseil Régional
- Monsieur Damien Castelain, Président de MEL
- Monsieur Thierry Lazaro, Député du Nord
- Monsieur Francis Vercamer, Député du Nord
- Madame Joelle Cottenve, Conseillère Générale
- Messieurs les maires des 7 communes initialement concernées: Anstaing (M. Dumoulin), Baisieux (M. Delrue), Camphin en Pévèle (M. Dufermont), Chéreng (M. Zoute), Gruson (M. Duquenne), Lesquin (M. Wattebled), Sainghin en Mélantois (M.Ducrocq)
- Les adhérents à jour de leur cotisation, mais aussi ceux qui ont été des nôtres au moins une fois depuis 2012

I – Introduction par le Président

L'Assemblée Générale se déroule comme prévu à l'ordre du jour annoncé dans les convocations aux membres .

- MM PERCHERON(Président du Conseil Régional), CASTELAIN (Président de MEL), VERCAMER (Député du Nord) et LAZARO (Député du Nord) se sont excusés.
- MM ZOUTE (Maire de CHERENG), DUMOULIN (Maire de ANSTAING) et DURIEU (Conseiller Municipal représentant Monsieur DUQUENNE Maire de GRUSON) sont présents
- 20 adhérents sont présents ou représentés (pouvoirs reçus à l'ouverture de la séance) sur 28 adhérents à jour des cotisations 2014 et/ou 2015 (soit 71%).

Le quorum (25%) est atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le Procés-verbal de l'Assemblée Générale du 25 juin 2014 n'a fait l'objet d'aucune observation.

Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2014 de page/Statistiques



21 rue Pasteur 59152 GRUSON

2 : 03 20 41 02 20

II - Bilan moral du Président

- Activité de l'Association réduite.
- Point sur l'évolution du contexte : les seuls faits notables sont :
 - aucun retour de l'Etat concernant la limitation de vitesse des PL à 80 km/h réitérée par nos Maires suite à l'AG de 2014
 - L'association a appris de façon informelle que les postes d'observation du bruit à Anstaing et Gruson ont été enlevés
 - Le Président de MEL, en réponse à un courrier de l'Association et aux débats de l'AG de 2014, qui précisent les insatisfactions argumentées des riverains, réaffirme que MEL a tenu l'intégralité de ses engagements, ce que l'association conteste formellement.
 - La demande de l'association d'un bilan contradictoire pour évaluation des résultats et retour d'expérience reste sans réponse de la part de l'Etat et de MEL.
 - Le Conseil Régional ne se prononce pas.

Il faut rappeler que l'association, constante depuis sa création, n'est pas opposée à l'existence de l'A27 et son exploitation; compte tenu des nuisances sonores induites, aggravées par la décision de l'Etat, à la demande expresse de MEL, de dévier le trafic poids lourds de l'A22 vers l'A27, l'association souhaitait participer aux études pour que les Pouvoirs Publics mettent en œuvre des solutions acceptables afin de réduire le niveau sonore subi par les riverains, en acceptant d'avance les arbitrages budgétaires inévitables.

L'état actuel des relations entre les Pouvoirs Publics (Etat, MEL, Conseil Régional, Maires) qui se sont fortement dégradées depuis la décision initiale du Préfet de Région, saluée avec gratitude par l'association, car elle annonçait un déroulement de l'opération en concertation, l'échec objectif du dispositif coûteux réalisé sans concertation réelle et le refus catégorique d l'Etat de la diminution de vitesse des poids lourds (mise en place tout autour le la métropole, sauf sur l'A27) sont à l'origine du mécontentement très vif des riverains. La concertation promise par l'Etat et MEL est loin d'avoir été réellement accordée, chacun se retranchant derrière ses domaines de compétences et de responsabilité : les solutions ont été élaborées par les services techniques et imposées, sans discussion possible. Les quelques commentaires ou questionnements de l'association ont été à peine entendus, écartés sans argumentation objective approfondie, voire purement et simplement ignorés.

L'association s'est toujours refusée (et se refuse toujours) à déclencher la moindre polémique (à preuve les courriers de remerciements adressés à la DREAL pour saluer sa décision de reprendre l'ensemble de l'étude suite à la découverte d'une erreur qui rendait inexploitables les premières propositions présentées en réunion publique) et ne cherche pas à reprocher quoi que ce soit aux acteurs du programme ; deux points restent toutefois très mal acceptés : l'absence d'évaluation du dispositif par les cofinanceurs avec présentation publique du bilan et des conclusions et le refus de la limitation de vitesse des poids lourds, incompréhensible puisque appliquée sur les autres autoroutes en périphérie de la métropole.

.../...



21 rue Pasteur 59152 GRUSON ☎: 03 20 41 02 20

III - Bilan financier

Compte d'exploitation 2014				
Recettes		Dépenses		
Subventions	0,00€	Fonctionnement		
Cotisations	, ,		28,66 €	
Intérêts Livret Bleu	116,70 €	Assurances		
		Excédent	54,41 €	
Total	326,70 €		326,70 €	

Evolution de la trésorerie 2014				
Soldes	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014		
Livret Bleu	10 191,93 €	10 308,63 €		
Compte courant	562,86 €	500,57 €		
Caisse	0,00€	0,00€		
Total	10 754,79 €			
	Variation	54,41 €		

Budget prévisionnel 2015					
Recettes		Dépenses			
Subventions	0,00€	Fonctionnement	100,00 €		
Cotisations			- ,		
Intérêts Livret Bleu	100,00 €	Assurances	160,00 €		
		Excédent	0,00€		
Total	300,00 €		300,00€		

NOTA: budget hors projet éventuel d'achat et mise en œuvre de matériel de surveillance du bruit de l'A27

IV - Renouvellement du Conseil d'Administration

Les 5 membres du Conseil d'administration actuel (Bernard Foucher Président, Michel Kremer Vice-Président, Danièle Foucher Trésorière, Christine Meersschaert et Jean-François Desreumaux), sont en cours de mandat.

Aucune candidature nouvelle n'a été enregistrée.

V - Propositions d'actions

En l'état des relations avec l'Etat et MEL pour qui, à l'évidence le dossier est clos, la résignation (qui se traduit par une désaffection certaine) des riverains devant les résultats décevants des installations réalisées, la suppression des postes d'observation du bruit à Anstaing et Gruson, l'absence de bilan et retour d'expérience, la fin de non recevoir pour la limitation de vitesse des PL sur l'A27 (vécue comme discriminatoire dans la métropole lilloise), quelle feuille de route peut être envisagée pour l'Association, dont le fonctionnement, même à minima est lourd et contraignant pour ses responsables ?

Les différentes possibilités sont énumérées :

• dissolution de l'association (vu la désaffection de nombreux adhérents historiques bien que mécontents et la lourdeur des obligations légales à remplir)); elle pose quelques problèmes, entre autre que faire des actifs (10000€), à destiner à des organismes qui oeuvrent réellement à la lutte contre le bruit autoroutier et qui ne pénaliseraient pas les riverains de l'A27.



21 rue Pasteur 59152 GRUSON ☎: 03 20 41 02 20

 mise en sommeil de l'association, en se bornant à des actions de surveillance de l'évolution des niveaux sonores liés au trafic pour pallier à la désaffection de MEL et de l'Etat qui ne les assurent plus.

- par exemple avec l'achat et la distribution de sonomètres aux adhérents volontaires (solution séduisante : peu coûteuse, nombreux sites de mesure possibles, surveillance de longue durée par observations statistiques, participation des riverains,...). Démarche collective.
- achat et mise en œuvre d'une station d'enregistrement permanente (coûteuse mais peutêtre accessible, lourde à mettre en œuvre pour l'opérateur.....)
- problème : quel relais utiliser pour se faire entendre enfin par les services techniques de l'Etat et de MEL et faire prendre en compte nos observations ?
- actions de relance auprès de l'Etat et de MEL, sous quelle forme? Vu les difficultés rencontrées par l'association ces deux dernières années pour aborder les problèmes techniques rencontrés le seul levier apparemment efficace serait l'information publique et la transparence des positions de toutes les parties prenantes avec un impératif : la mobilisation importante des riverains pour légitimer l'action de l'association dans ce contexte et le soutien déterminé des élus locaux.

Le Conseil d'administration de l'Association ne peut pas décider seul de l'orientation à prendre qui concerne l'ensemble des Riverains et l'ensemble des Elus locaux en charge des populations concernées.

VI - Votes

- Quitus est donné au Président sur le rapport moral à l'unanimité des présents et représentés.
- Le Compte d'exploitation 2014, la situation de trésorerie de l'Association et le budget prévisionnel 2015 sont votés à l'unanimité des présents et représentés
- Renouvellement des membres du CA
 - Jean-François DESREUMAUX, Danièle FOUCHER, Bernard FOUCHER, Michel KREMER et Christine MEERSCHAERT en cours de mandat restent en poste.
 - Aucune candidature pour les 5 postes vacants n'est enregistrée.
- L'association continue dans les mêmes conditions que l'exercice précédent

VII – Commentaires et débats

- Les débats sont ouverts.
- L'amertume prévaut devant les résultats plus que décevants et le coût (montant effectif non connu) des travaux réalisés. D'autant plus que manifestement l'Etat et MEL considèrent que le dossier est clos.
- Plusieurs exemples concrets sont donnés qui démontrent (preuves à l'appui résultant de courriers officiels)
 - que les objectifs de diminution significative du niveau sonore n'ont pas été la priorité de l'Etat (avec des arguments contradictoires ou incohérents)
 - o que des erreurs de conception ou de suivi évidentes ont été commises et ne sont pas reconnues
 - que les engagements de MEL n'ont pas été respectés
 - que la surveillance de l'évolution du bruit n'est pas assurée (alors que l'on peut craindre une augmentation du trafic PL prochaine lorsque les travaux sur les autoroutes côté Belge seront terminés)
- une recherche récente sur les sites de l'Etat et de MEL font apparaître les résultats d'études stratégiques sur le bruit autour de la métropole mises en ligne fin 2013 courant 2014; elles démontrent que la situation de l'A27 est aussi déplorable que l'A1, l'A25, l'A22, notamment sur les tronçons où la limitation de vitesse des PL à 80 km/h



21 rue Pasteur 59152 GRUSON

≅: 03 20 41 02 20⋈: bfoucher59@qmail.com

Site: (www.riverains-a27.asso.fr)

est mise en place, avec un bâti comparable à celui de l'A27 ; il n'est pas prouvé que les isophones présentées soient superposables à celles qui ont été présentées aux riverains. Aucun échange n'a été initié par les Pouvoirs Publics et/ou MEL (l'association n'était pas informée de ces études plus récentes, lourdes et coûteuses), faites dans le cadre d'un observatoire du bruit alors que les stations d'enregistrements de Gruson et Anstaing ont été supprimées sans information...

Il ressort des différents échanges que la solution intermédiaire est à adopter. Le Président fait état de sa lassitude et souhaite vivement que sa succession soit envisagée avant la prochaine AssembléeGénérale (tout en restant membre du CA pour assurer la continuité et l'assistance sur les dossiers techniques). Le renouvellement du Conseil d'Administration est également souhaitable, l'équipe actuelle est en place depuis bientôt 7ans ; un changement d'interlocuteurs et une orientation nouvelle de la feuille de route de l'association pourrait relancer le dialogue avec l'administration et les Politiques sur des bases renouvelées. Un appel est fait, notamment en direction des communes de Anstaing et Chéreng.

Dés la rentrée de septembre, l'étude des possibilités de surveillance (sonomètres à mettre à disposition des riverains, poste d'observation continue) sera menée et fera l'objet d'une communication aux Elus Locaux et aux adhérents/riverains.

Une lettre bilan sera élaborée à destination de nos élus (députés, conseillers régionaux, conseillers généraux, maires) pour faire part officiellement de nos conclusions à toutes fins utiles.

Une information sous forme de lettre ouverte publique peut être envisagée et sera soumise aux adhérents dans l'hypothèse où elle s'avèrerait souhaitable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Gruson le 30 juin 2015

Bernard FOUCHER Président